

instaurée par ses prédécesseurs à l'égard de la population des régions septentrionales.

### LES FINANCES

#### DÉPÔT DE CORRESPONDANCE CONCERNANT LA TENDANCE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 19 juin j'ai fait faire un relevé de la tendance du marché aux Bourses de Montréal et de Toronto durant la période précédente. Cette enquête a été menée par les Bourses concernées et, pour la gouverne des députés, je propose maintenant le dépôt de la correspondance qui a été échangée à ce sujet entre le greffier du Conseil privé, d'une part, et les présidents des Bourses de Toronto et de Montréal, d'autre part.

### LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

#### COMMISSION ROYALE SUR LE BICULTURALISME— DÉPÔT DES RÉPONSES DES PROVINCES

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé à la Chambre, le 20 mai, un exemplaire d'une lettre que j'avais adressée aux premiers ministres de toutes les provinces, le 15 mai, au sujet de l'institution d'une commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme. Je voudrais maintenant déposer des exemplaires français et anglais des réponses que j'ai reçues.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois que ces lettres devraient figurer au hansard étant donné qu'elles sont d'intérêt général.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que ces lettres soient publiées dans le compte rendu?

Des voix: Entendu!

[Note de l'éditeur: Voir en appendice les lettres mentionnées ci-dessus.]

### PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

#### RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'ordre du jour appelle les avis de motions inscrits au nom du gouvernement:

Que le Comité permanent des privilèges et des élections soit autorisé à étudier la loi électorale du Canada et les diverses modifications que le directeur général des élections propose d'y apporter et à faire rapport à la Chambre des avis relatifs à ladite loi que le comité jugera bon de faire.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits

[L'hon. M. Laing.]

au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

### CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES ET MARINE MARCHANDE

#### INSTITUTION DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER, DES LIGNES AÉRIENNES ET DE LA MARINE MARCHANDE QUE L'ÉTAT POSSÈDE ET RÉGIT

L'ordre du jour appelle les avis de motions inscrits au nom du gouvernement:

Qu'un comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède et régit soit institué en vue de faire l'examen des comptes, des prévisions de dépenses et des projets de loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et Air-Canada et de toutes autres questions dont il pourra être saisi, sous réserve toujours des pouvoirs du comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics; que ledit comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et des dossiers, à faire rapport de temps à autre, et que, nonobstant la disposition de l'article 67 du Règlement concernant la restriction du nombre de membres, ledit comité se compose de vingt-six députés.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

### QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

(Texte)

#### L'EXPOSITION UNIVERSELLE—TÉLÉGRAMME PRÉ- SUMENT ENVOYÉ PAR LE MAIRE DE MONT- RÉAL AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question n° 449—M. Valade:

1. Quelle est la nature du télégramme adressé par le maire de Montréal, au ministre des Travaux publics, le 12 mai 1963, concernant le site de l'Exposition universelle?

2. Quelle réponse définitive le ministre a-t-il donnée à ce télégramme?

M. Badanai: 1. Le ministre des Travaux publics n'a pas reçu de télégramme en date du 12 mai 1963 de la part du maire de Montréal.

2. Ne s'applique pas.

(Traduction)

#### ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PROVINCES POUR DES FINS D'ÉDUCATION

Question n° 588—M. Mather:

Le gouvernement a-t-il étudié l'opportunité de fournir à tous les Canadiens une chance égale de s'instruire en accordant, à cette fin, une assistance financière aux provinces?

M. Dupuis: Le but des paiements de péréquation rendus possibles grâce aux accords